

SYNTHÈSE DES DÉBATS DU COMITÉ DE PILOTAGE

21 JANVIER 2021



Ordre du jour :

- I. Présentation de l'Atelier Citoyen « Embellissement du bourg » du 13 février 2021, p.1
- II. Station d'épuration phytosanitaire : entretien, p.2
- III. Voie Communale n°2 le long de la Vilaine, p.3-4
- IV. Ecopâturage, p.4-5
- V. Information diverses, p.5-6

Présent.es :

- Pierre-Marie Boutillier
- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Sakina Guillet
- Delphine Hinry
- Marilyne Lair
- Hélène Lebrun
- Antinéa Leclerc
- Adeline Le Coz
- Benoît Le Coz
- Paulo Le Troquer
- Pierre Redou
- Nicolas Texier
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

Absent.es et excusé.es :

- Jean-Pierre Cormier
- Géraldine Dubourg
- Danièle Mérel
- Patrice Provost

I. Présentation de l'Atelier Citoyen « Embellissement du bourg » du 13 février 2021

Rapportrice : Maryline Lair – 2^{ème} adjointe déléguée au Développement local et durable, membre de la Commission Attractivité et Environnement.

Nature des débats : information (au sujet d'une décision déjà prise en commission) et co-décision (en gestion par consentement)

Constat : rencontre avec l'architecte conseil du Département, monsieur Manneheit, le 11 janvier 2021.

Les habitants ont fait valoir leur besoin d'embellir le centre-bourg ainsi que les usages et les mobilités entre ses différents espaces.

Objectifs : écouter et échanger avec les habitants sur les différentes thématiques abordées lors de la fête *Place au Village*.

Aménagement durable du centre-bourg dans une démarche citoyenne.

Avantages : avoir une vision systémique et pratique nous permettant de nous projeter sur le temps long.

Points de vigilance : aucun.

Étapes à venir : 13 février 2021, lancement de l'Atelier Citoyen afin de recueillir les envies et d'informer sur les possibilités d'aménagements en centre-bourg.

Écriture du projet à la suite de la journée du 13 février 2021.

Février-mars, validation d'un cahier des charges pour se faire accompagner.

Mai à octobre, accompagnement par un cabinet d'architecte, paysagiste et mobilités.

Novembre, transmission d'un programme d'aménagement et d'un plan.

Positionnement du COPIL : favorable, à l'unanimité.

II. Station d'épuration phytosanitaire : entretien

Rapporteur : Christophe Thomas - 3^{ème} adjoint délégué aux Services Techniques, Sécurité et Prévention des risques, membre de la Commission Urbanisme.

Nature des débats : information (au sujet d'une décision prise en commission).

Constat : les rejets de nitrates et d'azote dépassent les seuils autorisés.

Les agents techniques n'ont pas reçu les formations et équipements nécessaires à l'entretien de la station d'épuration communale.

L'état global de la station d'épuration nécessite une remise à niveau de ses infrastructures (compteurs de bâchée, chasses, vanne, roseaux en fin de vie...).

La station d'épuration est surdimensionnée par rapport aux nombres d'habitations raccordées, ce qui n'est pas sans conséquences sur son efficacité.

Le coût du devis proposé par la SAUR est légèrement supérieur au temps passé par les agents techniques sur la station d'épuration.

Objectifs : confier à la SAUR l'entretien et la maintenance de la station d'épuration.

La SAUR et ses sous-traitants nous accompagneront dans la remise en état générale de la station.

Avantages : expertise technique et professionnelle que nous ne possédons pas.

Lissage dans le temps des dépenses nécessaires.

Point de vigilance : aucun.

Étapes à venir : signer le contrat d'entretien de la station d'épuration avec la SAUR.

Positionnement du Copil : favorable, à l'unanimité.

III. Voie Communale n°2 le long de la Vilaine

Rapportrice et rapporteur : Soizic Duchet - conseillère déléguée au Tourisme, membre de la Commission Urbanisme.

Christophe Thomas – 3^{ème} adjoint délégué au Services Techniques, Sécurité et Prévention des risques, membre de la Commission Urbanisme.

Nature des débats : co-décision (en gestion par consentement).

Constat : 200 mètres de falaises menaçant de s'écrouler et appartenant à quatre propriétaires privés ont entraîné la fermeture de la VC n°2 à la circulation motorisée depuis novembre 2019.

Au cours du second semestre 2020, des agents du Département, de la Région et des Voies Fluviales ont été rencontrés sur site.

Il est apparu qu'outre l'état de la falaise, la chaussée montre des signes d'affaissements et les glissières de sécurité ne sont plus aux normes.

La chaussée est trop étroite pour faire cohabiter en toute sécurité véhicules motorisés et piétons / cyclistes / cavaliers.

Après la remise d'un diagnostic et avant un projet géotechnique en mai 2021 par le cabinet *Géolithe* de Pacé, la réouverture de la route pour un usage identique à celui en vigueur avant sa fermeture aurait un coût conséquent pour les propriétaires et/ou la commune en cas de rachat par cette dernière des parcelles concernées au cas où les propriétaires privés ne pourraient supporter ces coûts.

En cas de réouverture de la VC n°2 à la circulation motorisée, la commune ne pourrait compter sur aucun partenaire institutionnel pour supporter les coûts.

A l'inverse, la Région et les Voies Fluviales sont disposées à nous soutenir financièrement et à nous accompagner dans un projet de développement global de ce site en cas de fermeture à la circulation motorisée et de rétablissement de continuité du chemin de halage. Le Département pourrait être quant à lui un précieux conseil concernant l'ingénierie technique.

Cette zone est accidentogène.

Objectif : il est proposé par la rapportrice et le rapporteur de fermer définitivement la VC n°2 à toute circulation motorisée et de rétablir la continuité du chemin de halage.

Avantages : mener une réflexion d'ensemble sur ce site et développer son potentiel d'attractivité en démultipliant les usages.

Adopter un positionnement collectif sur l'avenir de la VC n°2 qui nous permettra d'échanger avec la mairie de Saint-Malo-de-Phily à ce sujet.

Coût financier beaucoup moins important qu'une réouverture à la circulation motorisée.

Préservation de l'environnement et promotion de l'identité remarquable du site.

Les subventions accordées actuellement par les institutions et les organismes territoriaux font la part belle aux transitions écologiques, aux liaisons douces et apaisées pour les usagers. Le retour de la VC n°2 en chemin de halage correspond parfaitement à cette dynamique générale en cours en Bretagne.

Points de vigilance : cette fermeture entraînera un report du trafic motorisé vers le village de Bruzon où la cohabitation des usagers est déjà délicate.

Le contexte sanitaire actuel ne permet pas la tenue de réunions publiques et de faire valoir notre point de vue auprès des habitants qui demeurent dans l'inconnu quant à l'avenir de la VC n°2.

Étapes à venir : réunion le 29 janvier 2021 avec la mairie de Saint-Malo-de-Phily. Nous y ferons valoir notre positionnement et demanderons à nos interlocuteurs d'en faire de même.

Positionnement du Copil : favorable, à l'unanimité.

IV. Ecopâturage

Rapporteur : Nicolas Texier – 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme, membre de la Commission Urbanisme.

Nature des débats : co-décision (en gestion par consentement).

Constat : nous avons sollicité un devis auprès d'un professionnel pour de l'écopâturage avec des moutons et des chèvres sur le site des lagunes (près de

l'espace Glenmor) et au niveau du bassin de rétention d'eau, situé à proximité de l'école Notre Dame.

A l'initiative du professionnel et sans concertation, l'écopâturage du bassin de rétention s'est transformé en poulailler collectif, à la charge de la mairie.

Après avoir sollicité un devis, la municipalité s'est rendu compte que de nombreux habitants recherchaient des terrains pour faire paître leurs animaux. La municipalité pourrait mettre à disposition de ces particuliers certains de ces terrains communaux, sans coût pour la mairie.

Objectifs : il est proposé par le rapporteur de valider ou non le devis présenté.

Avantages : intérêt pédagogique certain pour les plus jeunes.

Réduction des tâches pour les Services Techniques qui pourront se consacrer à d'autres travaux.

Non-polluant, écologique.

Points de vigilance : le site des lagunes pourrait faire l'objet de projets dans un avenir proche.

Le poulailler collectif proposé ne correspond pas aux besoins exprimés par la municipalité.

Etapes à venir : répondre au devis.

Positionnement du Copil : à la vue des éléments énoncés ci-dessus, le Copil, à l'unanimité, ne souhaite pas répondre favorablement au devis proposé.

V. Informations diverses

→ Afin d'éviter le brassage des élèves, les classes ne se mélangent plus lors des temps de restauration scolaire.

→ Confirmation par l'État de l'attribution de la DSIL pour le projet Baranoux, d'un montant de 59.000 euros environ, ainsi que d'une autre subvention, d'un montant de 40.000 euros environ.

→ La distribution des calendriers de l'Avent, préparés par la boulangerie du bourg, par les élus auprès des personnes éligibles au CCAS a été très bien accueillie par les intéressés.

→ Après avoir validé la mise en place d'un Budget participatif doté de 10.000 euros, la prochaine étape sera la constitution d'un comité dédié, composé de trois habitants, trois agents et trois élus. La limite des dépôts de candidature a été fixée au 21 février.

→ Nous allons répondre à l'appel à projet formulé par la Région Bretagne « Mobiliser les Breton.ne.s pour les transitions ». Plus d'informations sur le lien suivant : <https://www.bretagne.bzh/presse/communiqués-dossiers/accompagner-les-transitions-et-ladaptation-au-changement-climatique-un-appel-a-projets-pour-mobiliser-les-bretonnes-et-les-bretons/>